

# ReInfo

N°33 – Décembre 2014

Pour adresse:

Département de la santé et de l'action sociale – Secrétariat général  
Bâtiment administratif de la Pontaise – Av. des Casernes – 1014 Lausanne  
Tél. 021 316 50 20 – Fax 021 316 50 69

## Actuel

*Le rapport d'activité 2013 du CPS est disponible au secrétariat.*

*Le rapport du CCF concernant la facture sociale 2013 est à disposition des communes qui en feront la demande à la chancellerie, [info.chancellerie@vd.ch](mailto:info.chancellerie@vd.ch)*

## Agenda

*Dernières séances du CPS :*

*10 juin 2014, 16 septembre 2014, 11 novembre 2014*

*Prochaine séance du CPS :*

*17 février 2015*

## Contacts

**Présidence**

*Laurent Wehrli, Syndic de Montreux, [wehrli.laurent@bluewin.ch](mailto:wehrli.laurent@bluewin.ch)*

**Représentants des communes**

*Jean-Michel Clerc, président du Conseil des régions RAS, [jmiclerc@bluewin.ch](mailto:jmiclerc@bluewin.ch)*

*Nathalie Saugy, Présidente ARAS Jura-Nord Vaudois, [nsa@ybl.ch](mailto:nsa@ybl.ch)*

*Oscar Tosato, Municipal à Lausanne, [oscar.tosato@lausanne.ch](mailto:oscar.tosato@lausanne.ch)*

**Représentants de l'État**

*Anne-Catherine Lyon, cheffe du DFJC, [anne-catherine.lyon@vd.ch](mailto:anne-catherine.lyon@vd.ch)*

*Pierre-Yves Maillard, chef du DSAS, [pierre-yves.maillard@vd.ch](mailto:pierre-yves.maillard@vd.ch)*

*Philippe Leuba, chef du DECS, [philippe.leuba@vd.ch](mailto:philippe.leuba@vd.ch)*

**Secrétariat**

*Caroline Knupfer, secrétaire générale adjointe DSAS, [caroline.knupfer@vd.ch](mailto:caroline.knupfer@vd.ch)*

## Sommaire

Dans sa séance du 11 novembre 2014, le Conseil a adopté le programme cantonal 2015 de prévention du surendettement. Il a discuté du projet cantonal pour un dispositif de prévention bucco-dentaire et de prise en charge des soins dentaires destiné aux jeunes habitants du canton ainsi que de l'initiative populaire pour la mise en place d'une assurance dentaire. Il a accepté d'allouer une partie du disponible budgétaire destiné aux organismes en milieu ouvert à ASTREE gérant le nouveau dispositif de traite contre les êtres humains et à la Fondation PROFA pour le rattrapage des cotisations de la Caisse de pension intercommunale.

Cette séance était également destinée à une discussion sur le nouveau dispositif de lutte contre la traite des êtres humains.

Enfin, le Conseil a mené une discussion approfondie sur la lutte contre la fraude dans le domaine du RI et a abordé le programme de travail pour 2015.

## Décisions du CPS

### Catalogue des prestations LASV : prévention du surendettement (programme 2015)

*Le Conseil a adopté à l'unanimité le programme cantonal 2015 de prévention du surendettement.*

Comme chaque année, le Conseil a été saisi pour se prononcer sur la poursuite du programme de prévention du surendettement (PPS) en 2015 et tirer un premier bilan de l'année 2014.

Il est proposé de reconduire en 2015 pour l'essentiel les actions réalisées dans le programme 2014, à savoir, la permanence téléphonique Info budget, les cours collectifs de gestion de budget pour bénéficiaires RI, «Tout compte fait» et les conseils en budget.

Quant aux actions ciblées, les actions de sensibilisation auprès des nouvelles familles seront revues en 2015 en mettant en place une collaboration plus étroite avec les espaces de prévention et les autres actions du Programme cantonal de promotion de la santé et de la prévention primaire enfants – (0-4 ans) parents. Les projections d'information, ayant lieu actuellement dans l'ORP de Lausanne, seront vraisemblablement étendues à d'autres ORP en 2015.

Pour ce qui est des actions de prévention auprès des jeunes en milieu extrascolaire, les actions 2014, notamment le dîner quizz, vont être reconduites en 2015 dans d'autres parties du canton.

Concernant les actions en milieu scolaire, celles-ci ont été intégrées dans les structures de la transition et les SEMO. En 2015, les HES seront intégrées dans la discussion afin d'examiner l'opportunité d'y développer des actions spécifiques. D'autres, ayant démontré de bons résultats, seront reconduites. Enfin, les informations publiées sur le site web Ciao.ch seront mises à jour en 2015 comme c'est le cas tous les 3-4 ans.

Dans le domaine de la communication, des partenariats avec d'autres services de l'Etat sont actuellement en voie de construction. Quant à la communication au grand public, elle sera poursuivie en 2015 dans la même forme qu'en 2014.

Enfin, le Règlement instituant un Fonds de lutte contre la précarité a été adopté par le Conseil d'Etat le 27 août 2014 et entrera en vigueur le 1er février 2015. La contribution du programme de prévention au Fonds concerne les frais de fonctionnement du Fonds.

### Stratégie à suivre suite au dépôt de l'initiative « pour le remboursement des soins dentaires » et au retour de la consultation sur le projet du DSAS « pistes pour améliorer la santé bucco-dentaire et la prise en charge des soins dentaires des enfants et des jeunes »

*Le Conseil n'a pas de préférence pour l'une ou l'autre stratégie proposée.*

Le DSAS a élaboré un projet de dispositif de prise en charge et de prophylaxie des soins dentaires destiné aux jeunes habitants du canton en guise de réponse à un postulat Dolivo et une question Hurni. Entre-temps, l'initiative populaire demandant la mise en place d'une assurance dentaire destinée à l'ensemble de la population a abouti et une votation populaire aura lieu à ce sujet. Il se pose donc aujourd'hui la question de savoir si le Conseil d'Etat souhaite proposer son projet à titre de contre-projet à l'initiative ou s'il veut clairement séparer les deux objets. Le DSAS a posé cette question dans le cadre de la consultation de son projet destiné aux jeunes. Or, les réponses à ce sujet ne sont pas unanimes, aucune tendance claire pour ou contre l'idée d'opposer le projet cantonal comme contre-projet à l'initiative n'ayant pu y être identifiée.

Le Conseil est appelé à se positionner sur les deux options suivantes :

**Aucun contre-projet direct à l'initiative n'est proposé :**

Le DSAS est chargé d'élaborer un projet de loi mettant en place un dispositif de prise en charge des soins dentaires destiné aux jeunes habitants du canton et, à deux populations vulnérables supplémentaires, à savoir les personnes âgées et les personnes handicapées.

**Le CE propose un contre-projet direct à l'initiative :**

Le DSAS est mandaté pour rédiger un article constitutionnel prévoyant une prise en charge des soins dentaires sous condition de ressources et pour une partie de la population (enfants, personnes âgées, personnes en situation de handicap, etc.). Vote sur l'article constitutionnel et l'initiative.

Au sein du CPS aucune position claire en faveur de l'une ou de l'autre option ne se dégage. Il s'avère qu'au sein des communes, on ne peut pas identifier de majorité politique. Il semblerait en revanche se dessiner une vision claire au sein de ces dernières concernant la nature financière dont relève ce sujet, à savoir du domaine de la santé publique et non pas du domaine social.

## Allocation d'une partie du budget alloué aux organismes œuvrant en milieu ouvert au dispositif de prise en charge des victimes de la traite des êtres humains et à la cotisation de la Fondation Profa à la CIP

*Le CPS accepte la réallocation d'une partie du budget 2014 des organismes en milieu ouvert vers ASTREE et PROFA.*

Le Conseil a alloué une subvention pour 2015 pour une structure de prise en charge des victimes de la traite des être humains. L'association portant ce projet vient d'être constituée sous le nom d'ASTREE. La demande adressée au CPS consiste à lui demander l'autorisation d'allouer une partie des fonds des subventions aux organismes ouverts 2014 non dépensés à ce nouveau dispositif afin qu'il puisse démarrer déjà en décembre 2014. Il s'agira d'utiliser à cet effet concrètement la subvention prévue pour un dispositif de prise en charge des conjoints violents expulsés de leur domicile. Le développement de ce dispositif prévu ne pourra se faire qu'en 2015 suite à l'évaluation des réponses données à l'appel d'offres lancé par le SPAS récemment.

L'autre réallocation du budget disponible dans les subventions aux organismes ouverts concerne la couverture du dépassement budgétaire de la Fondation PROFA dû aux adaptations de la Caisse intercommunale de pension (CIP). Obligée de se conformer aux nouvelles prescriptions fédérales entrées en vigueur le 1er janvier 2014, la CIP a du adapter son plan de prestation et de financement (hausse de 3% des cotisations patronales) induisant un coût non budgétisé pour PROFA.

## Discussions du Conseil

### La lutte contre la fraude dans le domaine du RI

Sur la base d'une présentation qui se trouve annexée au présent numéro de CPSinfo, le Conseil a discuté de la stratégie cantonale de lutte contre la fraude dans le domaine du RI. A ce sujet, il importe de rappeler que l'intensification de la lutte contre la fraude au cours de ces dernières années a induit une croissance du taux de fraude dans les statistiques. Il serait toutefois erroné de déduire de cette augmentation de la fraude détectée une augmentation de la fraude commise au cours de ces dernières années. Le taux de fraude moyen sur l'ensemble des dossiers RI est de l'ordre de 2 à 5 %. L'utilisation du RDU par les CSR dès 2015 devrait par ailleurs permettre de combattre encore mieux la fraude grâce à l'accès direct aux dernières déclarations fiscales et au registre cantonal des personnes.

Par ailleurs, on peut noter que la progression du taux du RI sur Vaud est nettement plus bas que celle dans les autres cantons romands ayant eu jusqu'en 2011 aussi 520 jours d'indemnités journalières LACI.

## Objets inscrits à l'agenda du Conseil

- Projet de règlement de la loi sur l'aide aux études et à la formation professionnelle
- Projet de révision de la loi d'aide aux personnes recourant à l'action médico-sociale
- Rapport sur la politique de maintien à domicile des personnes en situation de handicap
- Subventions aux organismes en milieu ouvert
- Réponse du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Dolivo pour une assurance cantonale prenant en charge les soins dentaires de base et la mise en place de policliniques dentaires régionales dans le canton

Le Bureau du Conseil

Distribution : Conseil d'Etat (par son président) et Chancellerie  
Conseil des régions RAS (par son président), communes vaudoises, UCV, AdCV, Lausanne Région  
Députées et députés au Grand Conseil  
Services concernés : SASH, SPAS, SSP, SG-DSAS, SDE, SESAF, DSI  
Secrétariats généraux des départements concernés : DECS, DFJC, DIS, DIRH  
Préfètes et préfets  
Contrôle cantonal des finances  
Centres sociaux régionaux et intercommunaux, Prospective et services privés